



**PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

**ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA M.R.C. DE LOTBINIÈRE
TENUE À SAINT-ÉDOUARD-DE-LOTBINIÈRE
LE 12 JUIN 2019 À 19 H 30**

SOUS LA PRÉSIDENTE DE : Monsieur Normand Côté, préfet et maire de Saint-Flavien

MUNICIPALITÉS

MAIRES

| | |
|--------------------------------------|----------------------------|
| Dosquet | Yvan Charest |
| Laurier-Station | Pierrette Trépanier |
| Leclercville | Marcel Richard |
| Lotbinière | Jean Bergeron |
| Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun | Annie Thériault |
| Saint-Agapit | Yves Gingras |
| Saint-Antoine-de-Tilly | Christian Richard |
| Saint-Apollinaire | Bernard Ouellet |
| Sainte-Agathe-de-Lotbinière | Gilbert Breton |
| Sainte-Croix | Jacques Gauthier |
| Saint-Édouard-de-Lotbinière | Denise Poulin |
| Saint-Flavien | Normand Côté |
| Saint-Gilles | Robert Samson |
| Saint-Janvier-de-Joly | Bernard Fortier |
| Saint-Narcisse-de-Beaurivage | Denis Dion |
| Saint-Patrice-de-Beaurivage | Simon Therrien (substitut) |
| Saint-Sylvestre | Mario Grenier |
| Val-Alain | Daniel Turcotte |
| SECRÉTAIRE : | Stéphane Bergeron |

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 12 juin 2019

Page - 1 -

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Ordre du jour

1. Ouverture et présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. **Rencontre avec Madame Odile Béland, dg, Mme Chantal Dufour, dpgi, M. Dale Robinson, dcrm et Anthony Auger, chef centre de service – Ministère des Transports – Programmation 2019-2022.**
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil du 8 mai 2019;
5. Lecture et adoption du procès-verbal du comité de cogestion du 7 juin 2019;
6. Affaires courantes
 - a) Rapport du comité technique PMSC – Adoption;
 - b) FDT;
 - i. Suivi
 - ii. Demande local FDT-05 – Sainte-Croix;
 - c) Adoption des priorités 2019-2020 – FDT;
 - d) Reddition de compte 2018-2019 du FDT – Adoption du rapport annuel;
 - e) Internet haute vitesse – Appui Cogeco;
 - f) Cliniques d'architecture patrimoniale en Chaudière-Appalaches – Entente;
 - g) PRMHH – Ouverture de deux postes (coordonnateur et chargé de projet);
 - h) Seigneurie – Appel d'offres travaux 2019;
 - i) Procuration Clic-Sécur;
 - j) Carrières/sablières – Remises aux municipalités;
 - k) Réservation congrès FQM septembre 2019;
 - l) Bilan vente pour taxes;
 - m) Rapport de suivi de la mise en oeuvre du PGMR de la MRC de Lotbinière;
 - n) Commission de toponymie – Forêt Seigneuriale de Lotbinière;
 - o) Appel de projets – MADA;
 - p) Sondage transports dans la MRC;
 - q) Plateforme de compostage – Mandat demande de CA;
 - r) Plateforme de compostage – Mandat caractérisation terrain;
 - s) Collecte des matières organiques – Validation de la déclaration des GES;
 - t) Rapport des comités;
7. **PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC**
8. Aménagement du territoire et développement local;
 - a) Analyse de conformité;
 - b) Demande d'autorisation CPTAQ – Saint-Apollinaire;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 12 juin 2019

Page - 2 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

- c) Exclusion zone agricole – Sainte-Agathe-de-Lotbinière
- d) Art 59 – Ilôts déstructurés – Rapport Table MRC-UPA;

9. Correspondance, présentation du résumé;

10. Comptabilité, comptes à payer;

- a) Présentation des comptes;
- b) Liste des chèques;
- c) Liste des engagements;
- d) Dons et publicités – UPA – Portes ouvertes;
- e) Dons et publicités – Société des amis du moulin du portage;

11. Affaires nouvelles;

- a) Négociation MTQ – Entente fermeture de routes;
- b) Appui au projet « Suivez l'étoile » - Entente sectorielle relative à l'innovation et au tourisme;
- c) PADF – Mandat bilan des actions réalisées dans le cadre du programme PADF 2018-2019;

12. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

13. Levée de l'assemblée

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

171-06-2019

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Mario Grenier et résolu d'adopter l'ordre du jour.

RENCONTRE

RENCONTRE AVEC MADAME ODILE BÉLAND, DG, MME CHANTAL DUFOUR, DPGI, M. DALE ROBINSON, DCRM ET ANTHONY AUGER, CHEF CENTRE DE SERVICE – MINISTÈRE DES TRANSPORTS – PROGRAMMATION 2019-2022

L'équipe du Ministère vient présenter la programmation 2019-2020 pour les travaux routiers. Ils expliquent notamment les étapes de planification des travaux routiers. Les cinq axes d'intervention du MTQ sont les suivants : la conservation des chaussées, la conservation des structures, l'amélioration du réseau routier, le développement du réseau routier et les structures sur le réseau municipal. En fin de rencontre, les élus questionnent les représentants du MTQ sur le projet d'entente qu'ils ont fait parvenir aux 18 municipalités afin de renouveler les ententes de fermeture de route actuellement en vigueur.

172-06-2019

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DU 8 MAI 2019

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Madame Pierrette Trépanier et résolu d'adopter le procès-verbal du conseil de la MRC de Lotbinière du 8 mai 2019.

173-06-2019

PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ DE COGESTION DU 7 JUIN 2019

Il est proposé par Monsieur Jacques Gauthier, appuyé par Monsieur Bernard Ouellet et résolu d'adopter le procès-verbal du comité de cogestion du 7 juin 2019.

174-06-2019

RAPPORT DU COMITÉ TECHNIQUE EN SÉCURITÉ CIVILE

Attendu l'arrêté AM-0010-2018 du ministre de la Sécurité publique édictant le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

Attendu que le Règlement entre en vigueur le 9 novembre 2019;

Attendu que les municipalités de Sainte-Croix, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Lotbinière, Leclercville, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Saint-Agapit, Saint-Gilles, N.D.S.C.d'Issoudun, Saint-Flavien, Dosquet, Saint-Janvier-de-Joly, Val-Alain, Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Saint-Patrice-de-Beaurivage et Saint-Sylvestre ont signifié au ministre de la Sécurité publique leur intention de se conformer au règlement et obtenu l'aide financière proposée pour les volets 1 et 2;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 12 juin 2019

Page - 4 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que les (17) municipalités ont signifié leur intention de regroupement afin d'accomplir les actions du volet 2 et obtenu l'aide financière additionnelle;

Attendu que les maires des (17) municipalités ont adopté un plan directeur reflétant leurs attentes et leur volonté;

Attendu que les (17) municipalités ont adopté une entente intermunicipale visant à accepter le plan de travail proposé par la MRC de Lotbinière et à contribuer à la hauteur de 16 500 \$ par municipalité pour la mise en place des actions prévues au plan directeur;

Attendu que le plan directeur prévoit la constitution d'un comité technique afin de rendre opérationnelle la planification stratégique élaborée;

Attendu que les maires des (17) municipalités ont confié au comité technique le mandat d'analyser les diverses possibilités quant aux centres de repli de coordination et de service aux sinistrés et d'hébergement d'urgence et de produire un rapport supportant des recommandations;

Attendu que le comité technique a déposé son rapport et ses recommandations et que ces dernières respectent les prescriptions réglementaires et le budget alloué;

Il est proposé par Monsieur Jean Bergeron, appuyé par Monsieur Jacques Gauthier et résolu d'adopter le rapport du comité technique et ses recommandations.

175-06-2019

FDT7-05 – AMÉNAGEMENT D'UN PARC – MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

Attendu la recommandation positive du comité d'évaluation de projet, laquelle stipule :

Une demande financière de 6 000 \$ a été déposée pour le dossier cité en titre. Le projet consiste à l'aménagement d'un parc sur le territoire de la municipalité et plantation d'arbres dans celui-ci lors de naissances dans la municipalité et de finissants de la polyvalente Pamphile-Le May.

Considérant que le projet est en lien avec les orientations de la Planification stratégique de la MRC de Lotbinière 2019-2022 ;

Considérant que le projet répond aux critères de la grille d'analyse du Fonds de développement des territoires volet Pacte rural 2018-2019 ;

Il est recommandé de supporter ce projet à la hauteur de 6 000 \$ provenant de FDT7 – 2018-2019 (6 000 \$) à même l'enveloppe du secteur local. Il est conseillé d'octroyer la subvention en 1 seul versement après la réception du rapport final. Toutes les modalités seront inscrites dans le protocole d'entente entre la MRC de Lotbinière et le promoteur.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 12 juin 2019

Page - 5 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Il est proposé par Monsieur Mario Grenier, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu d'accepter ce projet et de verser la somme de 6 000 \$ à la municipalité de Sainte-Croix pour le projet FDT7-05 – Aménagement d'un parc.

176-06-2019

PRIORITÉS ANNUELLES D'INTERVENTION DE LA MRC DE LOTBINIÈRE POUR LA PROCHAINE ANNÉE

Attendu que la MRC de Lotbinière a signé une entente relative au fonds de développement des territoires (FDT) avec le MAMOT;

Attendu que cette entente prévoit à l'article 9 que la MRC établisse et adopte ses priorités d'intervention pour chaque année;

Attendu que cette démarche est nécessaire pour obtenir le second versement annuel du FDT;

Attendu que la MRC de Lotbinière vient de déposer sa planification stratégique 2019-2022 qui décrit précisément les priorités annuelles d'intervention de la MRC de Lotbinière;

Attendu que 4 enjeux sont présentés dans le plan stratégique et que ceux-ci répondent aux objets du FDT et permettront à orienter la façon dont le FDT sera utilisé;

Attendu que pour chacun de ces enjeux une priorité stratégique a été identifiée;

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Monsieur Christian Richard et résolu de cibler les priorités suivantes comme étant les priorités d'intervention de la MRC de Lotbinière pour l'année 2019-2020 dans le cadre de l'entente relative au FDT et de les afficher sur le site internet de la MRC de Lotbinière :

Enjeu 1 –Un développement économique durable qui repose sur les forces et les attraits du territoire

Les grands objectifs :

- Assurer l'accompagnement au développement et à la pérennisation des entreprises
- Encourager la culture entrepreneuriale et l'innovation
- Soutenir le développement d'une offre touristique diversifiée

Priorité stratégique : **LA PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE**

Enjeu 2 –Accessibilité aux services nécessaires pour maintenir et accroître la qualité de vie

Les grands objectifs :

- Soutenir tous les citoyens, des jeunes aux aînés, pour l'amélioration de leur qualité de vie
- Améliorer et diversifier l'offre de services aux citoyens
- Favoriser un milieu de vie dynamique, attractif et accueillant

Priorité stratégique : **LE TRANSPORT COLLECTIF**

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 12 juin 2019

Page - 6 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Enjeu 3 –Qualité de l’environnement naturel et humanisé

Les grands objectifs :

- Assurer la gestion intégrée des ressources naturelles
- Organiser l’occupation du territoire de manière harmonieuse et cohérente
- Préserver et mettre en valeur les caractéristiques du territoire en termes de culture, patrimoine et paysage
- Optimiser la gestion des matières résiduelles

Priorité stratégique : **LA QUALITÉ DE L’EAU**

Enjeu 4 –Concertation/communication et promotion

Les grands objectifs :

- Mettre en oeuvre la planification stratégique en concertation avec les acteurs du milieu
- Parfaire notre identité territoriale et culturelle
- Promouvoir notre territoire et ses atouts

Priorité stratégique : **L’IDENTITÉ RÉGIONALE**

177-06-2019

RAPPORT ANNUEL – FDT 2018-2019

Attendu que le rapport annuel du FDT 2018-2019 doit être transmis au Gouvernement et être publié sur le site internet de la MRC de Lotbinière avant le 30 juin 2019 conformément à l’entente signée;

Il est proposé par Monsieur Gilbert Breton, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu d’autoriser le directeur général à déposer le rapport annuel du FDT 2018-2019 au Gouvernement tel que présenté et à publier ce dernier sur le site internet de la MRC.

178-06-2019

INTERNET HAUTE VITESSE - COLLABORATION AVEC LA SOCIÉTÉ COGECO CONNEXION INC.

Attendu que la MRC de Lotbinière désire offrir un service internet haute vitesse à ses citoyens dans les territoires actuellement non desservis ou mal desservis;

Attendu que les gouvernements du Québec et du Canada ont annoncé que l’accès au service d’internet haute vitesse pour tous les citoyens est une priorité du gouvernement;

Attendu que des programmes de subvention pour la construction et l’amélioration d’infrastructures d’internet ont été annoncés par les gouvernements du Québec et du Canada;

Attendu que la société Cogeco Connexion inc. possède une expertise reconnue en matière de services internet grâce à son réseau hybride (fibre optique et câble coaxial), comprenant 4 500 km de fibre optique linéaire au Québec;

Procès-verbal de l’assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 12 juin 2019

Page - 7 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que la société Cogeco Connexion inc. a démontré son intérêt à assister la MRC de Lotbinière dans l'identification des options de financement et programmes gouvernementaux facilitant le développement d'infrastructures internet;

Attendu que dans le cadre de cette collaboration la société Cogeco Connexion inc. assistera la municipalité à définir l'approche à privilégier en lien avec les opportunités identifiées pour le développement d'infrastructure Internet;

Il est proposé par Madame Denise Poulin, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu de confirmer la volonté de la MRC de Lotbinière à collaborer avec la société Cogeco Connexion inc.

179-06-2019

CLINIQUES D'ARCHITECTURE PATRIMONIALE EN CHAUDIÈRE-APPALACHES (CAPCHA) - ENTENTE INTERMUNICIPALE

Attendu que la MRC de Lotbinière a été mandatée en tant que gestionnaire du projet triennal régional de Clinique d'architecture patrimoniale en Chaudière-Appalaches (CAPCHA) au nom de 8 MRC de la Chaudière-Appalaches dans le cadre de l'appel de projets au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) en octobre 2017 (303-10-2017);

Attendu qu'une convention d'aide financière a été signée le 26 mars 2019 entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC de Lotbinière, prévoyant le versement par la ministre d'une aide maximale de 319 168 \$ pour la mise en œuvre du projet triennal de cliniques d'architecture patrimoniale en Chaudière-Appalaches (CAPCHA);

Attendu qu'il y a lieu de conclure une entente intermunicipale afin de convenir des services offerts et obligations de chacune des 8 MRC participantes au projet, soit les MRC des Appalaches, Beauce-Sartigan, Bellechasse, l'Islet, Montmagny, Nouvelle-Beauce, Robert-Cliche, ainsi que Lotbinière;

Il est proposé par Monsieur Jean Bergeron, appuyé par Monsieur Christian Richard et résolu de désigner le Préfet et le Directeur général de la MRC de Lotbinière pour signer l'entente intermunicipale proposée aux 8 municipalités régionales de comté ayant signifié vouloir participer au projet de cliniques d'architecture patrimoniale en Chaudière-Appalaches (CAPCHA).

180-06-2019

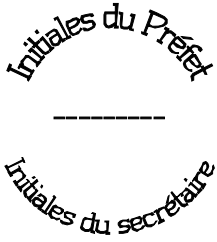
APPEL DE CANDIDATURES – CHARGÉS DE PROJET POUR LA RÉALISATION DES PLANS RÉGIONAUX DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES (PRMHH) POUR LA RÉGION DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES

Attendu que la résolution numéro 157-05-2019 confirme notamment le rôle de gestionnaire de la MRC de Lotbinière dans la démarche régionale pour la réalisation des plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH);

Attendu que les 10 territoires de la région de la Chaudière-Appalaches ont confirmé leur adhésion à la démarche;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 12 juin 2019

Page - 8 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que la MRC doit procéder à l'embauche de l'équipe de réalisation des PRMHH constituée de deux chargés de projet;

Attendu que le calendrier d'embauche est le suivant :

- Affichage des postes à pourvoir : 30 mai au 17 juin 2019;
- Analyse des candidatures reçues : 21 juin;
- Prise de rendez-vous pour entrevue : semaine du 24 juin;
- Entrevues : semaine du 1^{er} juillet;
- Embauche : fin août ou début septembre;

Attendu que la durée du mandat est fixée à un minimum de 2 ans et à un maximum de 3 ans;

Attendu que les revenus permettant ces embauches proviennent entièrement de l'aide financière accordée par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de 83 300 \$ par MRC, pour une somme totale de 833 000\$;

Il est proposé par Monsieur Gilbert Breton, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu de démarrer le processus d'embauche de l'équipe de réalisation des plans régionaux des milieux humides et hydriques pour la région de la Chaudière-Appalaches.

181-06-2019

PLANIFICATION ET BUDGET 2019 DE DÉVELOPPEMENT DU SENTIER DES TROIS-FOURCHES (SEIGNEURIE)

Attendu que le comité Seigneurie de la MRC a été saisi du budget d'opération 2019 lors de sa rencontre du 4 juin 2019;

Attendu que le budget 2019 pour le développement du sentier des Trois-Fourches dans la Forêt seigneuriale de Lotbinière, incluant les sommes reliées aux salaires et frais des employés attirés, s'élève à 219 026 \$ incluant les taxes;

Attendu que les municipalités faisant partie prenante de la Forêt seigneuriale de Lotbinière et la MRC de Lotbinière reçoivent annuellement des sommes du *Programme de partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Attendu que la MRC a obtenu la confirmation de contribution financière de trois programmes gouvernementaux visant le développement du sentier des Trois-Fourches;

Attendu que les sommes des dépenses avancées au budget 2019 pour le développement du sentier des Trois-Fourches doivent être prélevées à même :

- le *Programme de partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 12 juin 2019

Page - 9 -

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

- le *Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air* (PSSPA) du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;
- la *Fondation Hydro-Québec* (FHQ) et;
- le *Programme d'aménagement durable des forêts* (PADF) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Attendu que le comité Seigneurie de la MRC recommande l'adoption du budget 2019 pour le développement du sentier des Trois-Fourches dans la Forêt seigneuriale de Lotbinière;

Il est proposé par Monsieur Yves Gingras, appuyé par Monsieur Marcel Richard et résolu de permettre l'utilisation des sources de revenus suivantes :

- le *Programme de partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- le *Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air* (PSSPA) du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;
- la *Fondation Hydro-Québec* (FHQ) et;
- le *Programme d'aménagement durable des forêts* (PADF) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

afin de financer les travaux de développement du sentier des Trois-Fourches dans la Forêt seigneuriale de Lotbinière, et ce, pour un montant total de 219 026 \$ incluant les taxes.

182-06-2019

FORÊT SEIGNEURIALE DE LOTBINIÈRE – APPEL D'OFFRES TRAVAUX

Attendu le budget présenté et l'échéancier proposé :

| Étapes | Date |
|---|-----------------|
| Publication de l'appel d'offres sur SEAO | 19 juin 2019 |
| Ouverture des soumissions | 4 juillet 2019 |
| Octroi du contrat | 10 juillet 2019 |

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu d'autoriser l'appel d'offres pour les travaux de voirie à réaliser sur les chemins no. 1 et 13 dans la Forêt seigneuriale de Lotbinière ainsi que l'aménagement d'un stationnement.

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

183-06-2019

DEMANDE DE PROCURATION POUR clicSÉQR-Entreprises DE REVENU QUÉBEC – SOPHIE MARTEL

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Monsieur Gilbert Breton et résolu que Madame Sophie Martel soit autorisée :

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

184-06-2019

DEMANDE DE PROCURATION POUR clicSÉQR-Entreprises DE REVENU QUÉBEC- VANESSA DEMERS-AUGER

Il est proposé par Monsieur Daniel Turcotte, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu que Madame Vanessa Demers-Auger soit autorisée :

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 12 juin 2019

Page - 11 -

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

185-06-2019

CONGRÈS FQM 2019

Attendu que le congrès de la FQM est prévu du 26 au 28 septembre 2019;

Il est proposé par Monsieur Mario Grenier, appuyé par Madame Pierrette Trépanier et résolu d'autoriser le directeur général à effectuer la réservation du local pour la rencontre des élus et d'autoriser l'inscription des membres du conseil et du directeur général auprès de la FQM et d'autoriser les dépenses à ces effets.

186-06-2019

VENTE POUR TAXES

Attendu que la vente pour non-paiement des taxes a lieu le 2^e jeudi du mois de juin, soit le 13 juin 2019;

Attendu que Monsieur Stéphane Bergeron, directeur général et secrétaire-trésorier, ne peut être présent ;

Attendu les dispositions de l'article 1030 du Code Municipal du Québec;

« **1030.** Au temps fixé pour la vente, le secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté, par lui-même ou par une autre personne, vend, en la manière indiquée par l'article 1032, ceux des immeubles décrits dans la liste, à raison desquels il est encore dû des taxes, après avoir fait connaître le montant des deniers à prélever sur chacun de ces immeubles, y compris la part des frais encourus pour la vente, à raison et en proportion du montant de la dette et des déboursés qui ont été faits pour parvenir à la vente de chacun de ces immeubles.

Dans toutes les procédures faites et adoptées pour parvenir à la vente, la municipalité régionale de comté n'est pas responsable des erreurs ou irrégularités commises par les municipalités locales contre lesquelles, seules, les tiers ont des recours.

C.M. 1916, a. 731; 1996, c. 2, a. 423. »

Attendu que la loi prévoit qu'une autre personne que le secrétaire-trésorier peut effectuer cette vente;

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu de mandater Madame Sophie Martel en remplacement de M. Stéphane Bergeron pour effectuer la vente pour non-paiement de taxes le 13 juin 2019.

187-06-2019

DEMANDE D'OFFICIALISATION D'UN NOM À LA COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC - FORÊT SEIGNEURIALE DE LOTBINIÈRE

Attendu que l'on retrouve un territoire public de près de 163 km² répartis à l'intérieure des limites municipales de Leclercville, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Saint-Janvier-de-Joly et Val-Alain;

Attendu que ce territoire public a comme seul identifiant officiel connu celui attribué par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs qui est Unité d'aménagement 034-51;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 12 juin 2019

Page - 12 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu le riche passé historique de ce territoire et de la concentration d'une panoplie d'éléments naturels de haute valeur;

Attendu la volonté de la MRC et de ses partenaires à concerter leurs efforts à la conservation et à la mise en valeur de ce territoire d'intérêt;

Attendu que plusieurs noms usuels et variantes de ceux-ci sont répertoriés pour ce territoire;

Attendu qu'il est essentiel de déterminer un toponyme unique et officiel pour ce lieu;

Attendu que le comité Seigneurie de la MRC de Lotbinière, suite à sa rencontre du 3 avril 2019, recommande d'attribuer le nom de Forêt Seigneuriale de Lotbinière à ce territoire;

Il est proposé par Madame Denise Poulin, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu de soumettre à la Commission de toponymie du Québec pour ce territoire public le toponyme Forêt Seigneuriale de Lotbinière.

188-06-2019

SONDAGE SUR LE TRANSPORT – PARTICIPATION DE LA MRC

Attendu que la planification stratégique 19-22 de la MRC de Lotbinière identifie le transport collectif comme une priorité stratégique;

Attendu que la Société de Transport de Lévis est venue rencontrer la MRC de Lotbinière pour lui présenter les changements attendus au niveau du transport collectif des villes de Québec, de Lévis et des secteurs périphériques;

Attendu que ces changements représentent une opportunité pour la MRC de se questionner sur l'adhésion éventuelle à cette restructuration du transport collectif;

Attendu que la SADC, le CJE, la CDC, STACL et la MRC de Lotbinière participent activement depuis quelques semaines à l'élaboration d'un sondage pour connaître les attentes du milieu en matière de transport;

Attendu que la firme Mobili-T, spécialiste en matière de transport, propose une assistance pour réaliser ce sondage moyennant des honoraires de 4 212 \$ (avant les taxes);

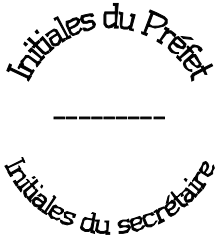
Attendu que la SADC propose de payer 50 % de cette facture;

Attendu que le comité directeur de la planification stratégique s'est montré favorable à la réalisation du sondage et à l'embauche de la firme Mobili-T;

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Monsieur Jacques Gauthier et résolu d'accepter de payer à même l'enveloppe du *Fonds de Développement des Territoires* 50 % des honoraires de la firme Mobili-T, soit 2 106 \$ (avant les taxes) et d'ajouter un montant de 500 \$ pour offrir une tablette

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 12 juin 2019

Page - 13 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

électronique (type iPad mini) parmi les gens qui auront participé au sondage afin de maximiser le nombre de répondants au sondage.

189-06-2019

PLATEFORME DE COMPOSTAGE – MANDAT PRÉPARATION DEMANDE CERTIFICAT AUTORISATION

Attendu qu'un certificat d'autorisation du MELCC est nécessaire pour effectuer les travaux de construction de la plateforme de compostage ainsi que dans le cadre du programme de subvention PTMOBC;

Attendu que la firme WSP inc. a réalisé en 2017 une étude de faisabilité avancée pour l'aménagement d'un ouvrage de compostage;

Attendu la recommandation du comité de cogestion;

Il est proposé par Monsieur Bernard Ouellet, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu de mandater la firme WSP inc. pour effectuer les travaux nécessaires pour l'obtention du certificat d'autorisation pour la plateforme de compostage auprès du MELCC au coût de 82 207 \$, plus taxes.

190-06-2019

PLATEFORME DE COMPOSTAGE – MANDAT CARACTÉRISATION TERRAIN

Attendu qu'une caractérisation du terrain doit être réalisée dans le cadre du programme de subvention PTMOBC;

Attendu la recommandation du comité de cogestion;

Il est proposé par Madame Pierrette Trépanier, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu de mandater la firme Écogénie pour réaliser la caractérisation du terrain où sera aménagée la plateforme de compostage ainsi que le nouveau bassin d'accumulation de la station de traitement au coût de 3 900 \$, plus taxes.

191-06-2019

COLLECTE MATIÈRES ORGANIQUES – VALIDATION DES GES ÉMIS

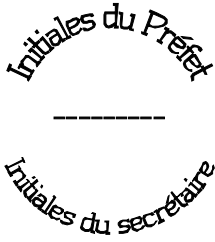
Attendu que la quantité de gaz à effet de serre émis par la collecte des matières organiques doit être calculée dans le cadre du PTMOBC;

Attendu que la déclaration des émissions de gaz à effet de serre de la collecte réalisée par la firme WSP inc. doit être validée par une tierce;

Attendu la recommandation du comité de cogestion;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 12 juin 2019

Page - 14 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Il est proposé par Monsieur Jean Bergeron, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu de mandater la firme Enviro-accès pour réaliser la validation de la déclaration des gaz à effet de serre émis par la collecte des matières organiques au coût de 8 500 \$, plus taxes.

192-06-2019

CONFORMITÉ DE RÈGLEMENTS D'URBANISME

Il est proposé par Monsieur Daniel Turcotte, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu de certifier conformes au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Lotbinière les règlements d'urbanisme suivants et d'autoriser le directeur général à délivrer, par voie de la présente, les certificats de conformité correspondants.

| Conformité au SADR - Approbation de règlement d'urbanisme | | | | |
|--|-----------------|-----------------------|--------------------|-------------------------|
| Assemblée du conseil du 12 juin 2019 | | | | |
| Municipalité | Adoption | Type | No du règl. | No du certificat |
| Saint-Apollinaire | 06-05-2019 | Zonage | 861-2019 | 2019-39 |
| Dosquet | 07-05-2019 | Zonage | 2019-336 | 2019-40 |
| Dosquet | 02-04-2019 | Permis et certificats | 2019-337 | 2019-41 |
| Val-Alain | 03-06-2019 | Zonage | 189-2019 | 2019-42 |
| Val-Alain | 03-06-2019 | Zonage | 190-2019 | 2019-43 |
| Sainte-Croix | 04-06-2019 | Zonage | 607-2019 | 2019-44 |

193-06-2019

AUTORISATION DE LA CPTAQ POUR SAINT-APOLLINAIRE – DOSSIER 424093 (EXPLOITATION DE DEUX PUIITS AVEC SERVITUDE D'ACCÈS)

Attendu la demande d'autorisation de la municipalité de Saint-Apollinaire, auprès de la CPTAQ, pour aliénation et utilisation à une fin autre que l'agriculture à même les lots 3 383 424, 3 383 544, 3 383 556 du cadastre du Québec;

Attendu que cette demande vise aussi dans un deuxième volet, une autorisation pour utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie des lots 3 383 544, 3 384 827 et 3 384 830 du cadastre du Québec;

Attendu que ces deux volets visent respectivement à exploiter deux puits et à établir une servitude d'accès pour une superficie totale de 1,1414 hectares;

Attendu que le site choisi est de moindre impact sur les activités agricoles;

Attendu qu'après analyse par le service d'aménagement de la MRC, cette demande rencontre les critères formulés à l'article 62 de la LPTAAQ;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 12 juin 2019

Page - 15 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que cette analyse révèle aussi que la demande est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), à son document complémentaire, ainsi qu'au règlement de contrôle intérimaire;

Il est proposé par Monsieur Gilbert Breton, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu :

1. d'appuyer la demande d'autorisation (à deux volets) ci-haut décrite de la municipalité de Saint-Apollinaire, auprès de la CPTAQ, d'une superficie totale de 1,1414 hectares;
2. d'émettre l'avis que cette demande rencontre les critères formulés à l'article 62 de la L.P.T.A.A.Q.;
3. d'aviser la CPTAQ que cette demande est conforme aux objectifs du SADR, à son document complémentaire, ainsi qu'au règlement de contrôle intérimaire;
4. de renoncer au délai de trente (30) jours prévu à l'article 60.1 de la LPTAAQ.

194-06-2019

EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE À SAINTE-AGATHE-DE-LOTBINIÈRE

Attendu que la municipalité de Sainte-Agathe-de-Lotbinière a déposé, auprès de la CPTAQ, une demande d'exclusion de la zone agricole des lots 4 109 590, 4 109 591 et 4 109 592 du cadastre du Québec, totalisant une superficie de 11 834,2 mètres carrés, afin d'inclure dans le périmètre d'urbanisation ces trois lots déjà utilisés à des fins autres que l'agriculture;

Attendu que le conseil de la MRC de Lotbinière a donné son appui à cette demande par sa résolution 360-11-2018;

Attendu que la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a informé la municipalité qu'une superficie approximative de 716 mètres carrés, correspondant à la voie publique se trouvant en bordure de la superficie demandée, doit être ajoutée à la demande, soit une partie du lot 4 109 999 du cadastre du Québec;

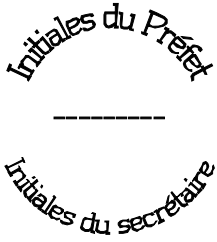
Attendu que la municipalité de Sainte-Agathe-de-Lotbinière a adopté la résolution 2019.05.152, afin d'ajouter le 716 mètres carrés à la demande d'exclusion;

Attendu que la demande d'exclusion, si elle est accueillie favorablement par la CPTAQ, nécessitera une modification du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) pour inclure cette partie du lot 4 109 999 à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Madame Annie Thériault et résolu d'ajouter, à l'éventuel projet de modification du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) prévu dans la résolution 360-11-2018, la superficie de 716 mètres carrés, à la superficie de 11 834,2 mètres carrés initialement demandée, constituée d'une partie du lot 4 109 999 du cadastre du Québec.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 12 juin 2019

Page - 16 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

195-06-2019

COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU MOIS DE JUIN 2019

Il est proposé par Monsieur Christian Richard, appuyé par Monsieur Jacques Gauthier et résolu de ratifier le paiement des comptes payés, d'autoriser le paiement des comptes à payer présentés dans la liste du cahier d'assemblée et d'autoriser le secrétaire-trésorier à en faire le paiement :

| Description | Montants |
|---|-----------------|
| Liste des déboursés | |
| Chèques émis | 118 189.18 \$ |
| Dépôts directs à faire | 307 123.22 \$ |
| Prélèvements (Paiements par Accès D) | 105 069.03 \$ |
| Total des paiements : | 530 381.43 \$ |
| Ces montants peuvent aussi comprendre certaines dépenses incluses dans la liste qui suit: | |
| Liste des engagements : | 208 279.14 \$ |
| Remboursements aux Municipalités : | |
| Redevances-carrières et sablières (30 juin) | 936 595.00 \$ |
| Taxes scolaires et municipales perçues | 12 869.25 \$ |

196-06-2019

DEMANDE DE L'UPA POUR LES PORTES OUVERTES 2019

Attendu que le Syndicat local Lotbinière-Sud a déposé une demande de dons et publicités pour la tenue des Portes ouvertes de l'UPA 2019;

Attendu qu'un montant de 2 100 \$ est demandé;

Il est proposé par Monsieur Jean Bergeron, appuyé par Monsieur Yves Gingras et résolu d'accorder une subvention de 2 100 \$ au Syndicat local Lotbinière-Sud pour la tenue des Portes ouvertes de l'UPA 2019.

197-06-2019

RENOUVELLEMENT ENTENTE TRIENNALE – SOCIÉTÉ DES AMIS DU MOULIN DU PORTAGE

Attendu que le Moulin du Portage est reconnu par le ministère de la Culture et des Communications comme diffuseur de spectacles professionnels dans notre MRC;

Attendu que le Moulin du Portage reçoit une contribution financière du ministère à titre de diffuseur;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 12 juin 2019

Page - 17 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que depuis plusieurs années la MRC assure la contribution du milieu pour permettre l'obtention de la subvention du ministère;

Il est proposé par Monsieur Marcel Richard, appuyé par Monsieur Christian Richard et résolu de renouveler pour 2019, 2020 et 2021 l'entente avec la Société des Amis du Moulin et de lui verser une contribution annuelle de 6 000 \$.

198-06-2019

ENTENTE DE FERMETURE DE ROUTE - MTQ

Attendu que plusieurs municipalités ont reçu une proposition d'entente afin de renouveler l'entente de fermeture de route en vigueur;

Attendu que, de l'avis de certaines municipalités, le projet de renouvellement d'entente ne couvrirait toujours pas les frais qu'occasionnent les fermetures aux municipalités;

Attendu que les municipalités sont d'avis qu'une entente commune à l'ensemble des territoires serait souhaitable afin d'éviter les démarches de négociations individuelles;

Il est proposé par Monsieur Jacques Gauthier, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu de demander à la MRC de recueillir les commentaires des 18 municipalités en lien avec le projet d'entente, notamment pour ce qui traite des coûts réels déboursés au courant du dernier hiver par rapport aux dédommagements proposés afin de déposer une contre-offre.

199-06-2019

SUIVEZ L'ÉTOILE PHASE 2 - STRUCTURE D'ACCUEIL TOURISTIQUE PATRIMOINE MARITIME

Attendu que la phase 2 du projet SUIVEZ L'ÉTOILE va nécessiter en 2020 des investissements supplémentaires pour permettre l'installation de 4 structures d'interprétation et de mise en valeur du patrimoine maritime du littoral de Lotbinière, le tout accompagné d'une application mobile avec témoignages oraux;

Attendu que le ministère de la Culture et des Communications du Québec a confirmé son financement à la hauteur de 20 000 \$ pour cette phase, conditionnellement à une contrepartie de 15 000 \$ de la MRC de Lotbinière (suite à la résolution 041-01-2019);

Attendu que ce projet rejoint l'objectif spécifique 2.2.4 de l'entente sectorielle de développement nouvellement signée avec le MAMH qui vise à appuyer des stratégies de développement du secteur touristique afin d'exploiter le potentiel des divers attraits sur le territoire d'intervention des MRC;

Il est proposé par Monsieur Christian Richard, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu d'appuyer le dépôt du projet Suivez l'étoile – phase 2 – structure d'accueil touristique patrimoine dans le cadre de

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 12 juin 2019

Page - 18 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

l'entente sectorielle en développement concernant l'entrepreneuriat, l'innovation et le tourisme afin que l'investissement de 15 000 \$ requis par la MRC de Lotbinière provienne de cette dernière.

200-06-2019

PROGRAMME RÉNO RÉGION (PRR)

Attendu que la MRC de Lotbinière participe depuis bon nombre d'années au PRR qui a pour objectif d'aider financièrement les propriétaires-occupants à revenu faible;

Attendu que les montants alloués à la MRC dans le cadre de ce programme se situaient autour de 225 000 \$ au courant des dernières années et que ces derniers étaient utilisés à 100 %;

Attendu que la MRC a une grande clientèle admissible à ce programme;

Attendu que la Ministre Madame Andrée Laforest annonçait à la MRC de Lotbinière le 14 mai dernier que l'aide financière accordée à ce programme pour la MRC de Lotbinière serait de 108 000 \$, soit moins de 50 % des montants autorisés habituellement;

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Mario Grenier et résolu :

- de signifier à la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation l'insatisfaction de la MRC de Lotbinière face à cette baisse significative des crédits accordés au PRR 2019 compte tenu des besoins récurrents observés depuis bon nombre d'années sur le territoire de la MRC de Lotbinière;
- de demander de revoir les montants accordés au PRR;
- de transmettre une copie de cette résolution à la Ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation, Madame Andrée Laforest, à la députée de Lotbinière-Frontenac, Madame Isabelle Lecours et à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM).

201-06-2019

APPROBATION ET DÉPÔT DU BILAN DE PLANIFICATION ANNUELLE DU PADF 2018-2019

Attendu que la MRC de Lotbinière doit faire parvenir au Ministère des Forêts de la Faune et des Parcs son approbation du bilan de planification annuelle PADF 2018-2019 dans les plus brefs délais.

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu que le conseil de la MRC de Lotbinière mandate la direction générale à prendre connaissance du bilan des actions réalisées dans le cadre du programme PADF 2018-2019 et l'autorise à transmettre l'approbation de la MRC au Ministère des Forêts de la Faune et des Parcs.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 12 juin 2019

Page - 19 -

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

202-06-2019

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu la levée de l'assemblée à 21h55.

.....
le préfet

.....
le directeur général et secrétaire-trésorier

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 12 juin 2019

Page - 20 -